



CIRCULAIRE N° 163 du 10 septembre 2003.

Objet : L'opération « *Ouvrir mon quotidien* » : Lettre d'information n°5
Réseaux : Tous
Niveaux et services : FOND (Mat/Prim/Ord) – Classes de 6^{ème} primaire
Période : année scolaire 2003-2004

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental libre subventionné et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental ordinaire ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

Autorités : Ministre de l'Enfance
Signataire(s) : Jean-Marc NOLLET
Gestionnaires : Cabinet du Ministre de l'Enfance, Madame Dominique Rossion

Nombre de pages : texte : p 2
annexes : 1
Mots-clés : Opération « *Ouvrir mon quotidien* » - Education aux Médias



Bruxelles, le 10 septembre 2003.

Circulaire n°163

Objet : « Ouvrir mon quotidien » : Lettre d'information n°5

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez sans doute, (cf. la circulaire n°162), suite à son succès l'année dernière, l'opération « Ouvrir mon quotidien » est relancée dans toutes les classes de sixième primaire. Dans la foulée de la relance de l'opération, j'ai le grand plaisir de vous transmettre, en annexe de la présente, le cinquième numéro de la lettre d'information de l'opération. Je vous invite à le diffuser largement au sein de votre établissement.

Cette lettre d'information, réalisée par les trois centres de ressources en matière d'éducation aux médias reconnus par la Communauté française,¹ a pour objectif de soutenir et de relayer les projets développés dans les classes qui ont choisi de participer à l'opération. Elle fait et fera régulièrement le point sur les projets développés autour de cette dynamique.

Pour rappel, du 15 au 26 septembre, l'ensemble des écoles primaires vont recevoir, à destination de leurs classes de sixième année, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone². C'est sur cette base que les classes qui le souhaitent pourront s'inscrire à l'opération **avant le 3 octobre**, en choisissant de recevoir soit deux quotidiens de leur choix chaque jour jusqu'à la fin du mois de mai, soit quatre exemplaires de deux titres durant six semaines.

Si vous désirez plus d'informations sur l'opération, je vous renvoie à la circulaire n°162 qui détaille les objectifs de l'opération ainsi que les modalités

¹ **Pour l'enseignement de la Communauté française** : Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française – La Neuville 1 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.68 – Fax : 085.27.13.99 – Courriel : caf.direction@skynet.be - Site internet : <http://users.skynet.be/caf>

Pour l'enseignement officiel subventionné : Le Centre Audiovisuel de la Ville de Liège – rue Beeckman 51 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liège@sec.cfwb.be - Site internet : <http://www.cavliege.be>

Pour l'enseignement libre confessionnel subventionné : Média Animation asbl – avenue Rogier 32 1030 Bruxelles – Tél. : 02.242.57.93 – Fax : 02.245.82.80 – Courriel : info@media-animation.be - Site internet : <http://www.media-animation.be>

² A l'exception du journal L'Echo

concrètes d'inscription. Je vous invite également à consulter le site de l'opération www.ouvrirmonquotidien.be qui contient de nombreuses informations utiles.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre collaboration active à ce projet concourant à l'éducation citoyenne des élèves de l'enseignement fondamental.

Le Ministre de l'Enfance,
chargé de l'Enseignement fondamental.

Jean-Marc NOLLET